



**PRÉFET  
DE L'AVEYRON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

## LA PRÉFÈTE

Monsieur le Président  
SAS BIEVER

Coudournac

12340 BOZOULS

Rodez, le 26 JUL. 2022

Service agriculture et développement rural  
Mission FEADER/territoires

Affaire suivie par Jean-Sébastien SCHAAL / Ghislaine RICARD

Tél : 05 65 73 50 75

Mél : ghislaine.ricard@aveyron.gouv.fr

**OBJET** : étude préalable agricole du projet de création d'une unité de méthanisation à Bozouls  
**REFER** : votre courrier reçu le 19 mai 2022

Par courrier visé en référence, vous m'avez transmis l'étude préalable agricole pour un projet de création d'une unité de méthanisation envisagé sur la commune de Bozouls, pour avis, au titre de l'article L112-1-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Ce document a été soumis pour avis à la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers (CDPENAF) réunie le 9 juin 2022.

Sur les études préalables agricoles, la Commission est amenée à se prononcer sur trois points :

- L'existence d'effets notables du projet sur l'économie agricole,
- La nécessité de mettre en œuvre des mesures de compensation collective agricole,
- Le montant, la pertinence et les modalités de mise en œuvre et de suivi de ces mesures.

Suite à la présentation du projet, la CDPENAF a constaté, conformément à l'étude présentée que :

- l'impact surfacique sur les deux exploitations concernées par le prélèvement foncier et sur la SAU de la commune sera faible ;
- les effets négatifs du projet sur l'agriculture seront largement compensés par les effets positifs ;

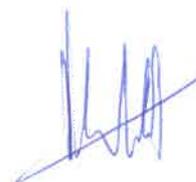
Ainsi, au regard de ces éléments, la CDPENAF a considéré qu'il n'apparaissait pas nécessaire de prévoir une compensation collective agricole.

../...

Aussi, au vu des conclusions de l'étude préalable agricole et, m'appuyant sur l'avis rendu par la CDPENAF, j'émet un **avis favorable** sur cette étude.

L'étude préalable et le présent avis seront publiés sur le site internet de la préfecture.

26 JUIN 2022



Valérie MICHEL-MOREAUX